

**Session annuelle du
Conseil d'administration**

Rome, 27 - 30 mai 1996

**RAPPORTS AU
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL (ECOSOC)**

Point 7 de l'ordre du jour

F

**Distribution: GENERALE
WFP/EB.A/96/7(Part III)
25 avril 1996
ORIGINAL: ANGLAIS**

TROISIEME PARTIE

**Suivi de la résolution 1995/51 du Conseil
Economique et Social**

**Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités
à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander
d'exemplaires supplémentaires.**

NOTE A L'INTENTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen et observations.
2. Conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire sur les méthodes de travail, les documents établis par le Secrétariat à l'intention du Conseil ont été rédigés dans un souci de concision et axés sur la prise de décisions. Les réunions du Conseil d'administration doivent prendre un tour pragmatique et favoriser le dialogue et les échanges entre les délégations et le Secrétariat. Celui-ci poursuivra les efforts déployés pour faciliter la mise en oeuvre de ces principes directeurs.
3. Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui souhaitent poser des questions d'ordre technique sur ce document à contacter directement les fonctionnaires mentionnés ci-après, de préférence quelque temps avant la session du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en session plénière.
4. Les fonctionnaires du PAM qui traitent ce document sont les suivants:

Directeur: W. Kiene tél.: 5228-2029
5. Pour toute question concernant la distribution des documents présentés au Conseil d'administration, veuillez contacter l'employé chargé de la documentation (tél.: 5228-2641).

Suivi de la résolution 1995/51 du Conseil Economique et Social

INTRODUCTION

1. L'assistance du système des Nations Unies ne saurait être efficace en l'absence de mécanismes de gestion efficaces tant au niveau des institutions des Nations Unies qu'à celui des organismes d'exécution dans les pays bénéficiaires. On trouvera ci-après un compte rendu sommaire des activités et des réalisations du PAM dans le domaine du suivi et de l'évaluation, du renforcement des capacités nationales et de la rationalisation des services administratifs dans l'optique de la résolution 1995/51 du Conseil économique et social.

SUIVI ET EVALUATION

Suivi et évaluation: une priorité stratégique

2. En application de son Plan stratégique et financier (1996-99), le Programme doit développer l'information sur les projets de développement, les opérations d'urgence et les interventions prolongées en faveur de réfugiés et améliorer la qualité de cette information. Les évaluations sur le terrain sont considérées comme un moyen de mieux savoir ce qui, du point de vue des bénéficiaires, est efficace et ce qui ne l'est pas, et pour quelles raisons. Les activités de suivi sont un précieux outil de gestion, tant pour les pays bénéficiaires que pour le PAM.
3. Le PAM, qui depuis toujours veille attentivement à la reddition de comptes et à la réalisation des objectifs matériels, complète maintenant son approche traditionnelle en s'attachant davantage à l'impact sur les groupes cibles, aux résultats des programmes et aux réalisations dans le domaine des politiques. Dans ces conditions, les objectifs de l'évaluation sont les suivants:
 - a) acquérir des enseignements utiles pour les initiatives ultérieures;
 - b) contribuer à la mise au point de politiques et procédures appropriées;
 - c) fournir des bases pour les décisions stratégiques.
4. Les évaluations sont axées d'une part sur les projets et les opérations d'urgence, et de l'autre sur les procédures et sur des thèmes particuliers. Les constatations, conclusions et enseignements qui s'en dégagent sont le fruit de l'évaluation de projets et opérations d'urgence déterminés, d'évaluations sectorielles (examen de plusieurs projets du même type) et d'évaluations thématiques (qui permettent de mieux cerner un problème donné).



RENFORCEMENT DES CAPACITES NATIONALES DE GESTION ET COORDINATION DE L'ASSISTANCE INTERNATIONALE

5. En 1994, l'organe directeur du PAM a adopté l'approche-programme de façon à assurer une meilleure coordination de l'aide alimentaire avec les autres modalités d'assistance. En appliquant cette approche, le PAM favorise le développement de processus nationaux de consultation qui parfois prennent la forme de comités consultatifs sur l'aide alimentaire ou de mécanismes analogues chargés de veiller à ce que les questions relatives à l'aide alimentaire soient concrètement mises en relation avec les objectifs généraux de développement.
6. Grâce à cette amélioration des procédures et des structures, les pays bénéficiaires sont mieux à même de participer à l'élaboration des notes et schémas de stratégie nationale et d'aider le PAM à orienter son assistance vers les secteurs où elle est le plus nécessaire et où elle peut avoir le plus d'impact. Les institutions et le personnel nationaux participent activement, et souvent de façon décisive, à l'examen des nouvelles initiatives et aux activités de suivi-évaluation. En outre, les ateliers de formation et les publications du PAM jouent un rôle important en renforçant les capacités nationales de coordination.

PARTICIPATION DES PAYS A L'EVALUATION DES ACTIVITES OPERATIONNELLES DES NATIONS UNIES

7. Tous les projets appuyés par le PAM sont exécutés par le personnel et les institutions de pays bénéficiaires avec l'aide des bureaux de pays du Programme. L'avancement des projets est évalué sur la base de normes de suivi-évaluation élaborées au début de l'exécution conjointement avec les organismes d'exécution. Les fonctionnaires du Siège et des bureaux de pays du PAM donnent des avis sur le suivi-évaluation. En outre, des ateliers de formation sont organisés périodiquement à l'intention du personnel des pays bénéficiaires et des fonctionnaires du PAM responsables des projets.
8. Les évaluations sont établies en collaboration avec les organismes nationaux d'exécution. Le personnel national est invité à participer à toutes les activités d'évaluation afin d'obtenir un effet maximum de formation et donc de renforcer les capacités nationales.

PROMOTION DE LA COLLABORATION POUR L'EVALUATION

9. Le PAM participe activement aux travaux du Groupe de travail interinstitutions sur l'évaluation (IAWG) qui est une tribune de discussion et de concertation sur des questions concernant le renforcement des capacités nationales, des aspects spécifiques de l'évaluation tels que les sexes et l'optimisation des méthodes d'évaluation.
10. On s'efforce de s'entendre sur la façon d'évaluer les réalisations dans le contexte de l'approche-programme et l'on s'attache de plus en plus à définir des méthodes communes,



de façon à établir des données de référence pour les évaluations futures. Il est tout aussi important de s'entendre sur les problèmes et les données à prendre en considération dans l'évaluation des situations d'urgence.

11. Le PAM entretient des relations étroites avec les autres institutions des Nations Unies au sujet de l'évaluation de certains problèmes spécifiques; c'est ainsi qu'un cadre harmonisé a été établi pour l'évaluation des sexes et que la collaboration s'est resserrée avec les organismes s'occupant de secours et d'opérations d'urgence.

AMELIORATION DU RAPPORT COUT/EFFICACITE DES SERVICES ADMINISTRATIFS

12. Le PAM a non seulement rationalisé ses procédures administratives au Siège, mais ses bureaux de pays collaborent étroitement avec ses partenaires du système des Nations Unies pour accroître le rapport coût/efficacité des services administratifs. Cet effort d'efficacité est grandement facilité par la délégation de pouvoirs accrus aux bureaux de pays et par le regroupement des bureaux extérieurs des diverses institutions dans des locaux communs.
13. Comme il est indiqué au paragraphe 39 du document WPF/EB.A/96/7(Part I), le PAM a délégué des pouvoirs considérables à ses bureaux de pays dans les domaines des finances, du personnel et des ressources, ce qui permet au personnel de collaborer plus efficacement avec les partenaires du système des Nations Unies et les homologues nationaux.
14. Il est indiqué dans ce même document (paragraphe 41) que le PAM partage des bureaux avec d'autres institutions des Nations Unies dans 50 pays, ce qui représente une importante proportion de ses bureaux extérieurs. Le Programme est attaché au principe des locaux communs, surtout quand cela permet d'améliorer l'efficacité des services administratifs et de réaliser des économies.

